



Commissions Jeunes

Réunion du 13 février 2020 - PV N°21

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48 heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art. XIV.2 des R.P. du District).

EXPLOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DU 08/02/2020

COMMISSION JEUNES A 11

PRESENTS : MM. DEMARET Patrick (Président) - BESSON Bernard - CAILLOU Dominique - KASDAN Yves

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

Match N°22256906 U18 2^{ème} Division PAYS DE L'EYRAUD / PAYS DE MONTAIGNE

Match N°22285403 U17 2^{ème} Division MARSANEIX / LIMEUIL

STATUTS ET REGLEMENTS

Match N°22285403 U17 2^{ème} Division MARSANEIX / LIMEUIL

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Match N°22257697 U15 2^{ème} Division poule A TERRASSON USA / FOOTHSLECOLE

COMMISSION FOOT EDUCATIF

PRESENTS : MM. FAURE Daniel - THOMASSON Alain

NON SAISIE INTERNET

U13 D3 poule B amende de 8 € à TERRASSON USA

U13 D3 poule C amende de 8 € à LA FORCE

3^{ème} infraction et plus

U13 D2 poule C et D3 poule C amende de 10 € à COTEAUX PECHARMANT

U13 D3 poule A amende de 10 € à MARSANEIX

U11 Brassage 2 poule D amende de 10 € à PAYS BEAUMONTOIS

NON TRANSMISSION FEUILLES DE MATCHS

U13 D2 poule B amende de 25 € à NOTRE DAME DE SANILHAC

U13 D2 poule B amende de 25 € à ATUR

U13 D3 poule B amende de 25 € à LA JEUNESSE DU PERIGORD CENTRE

U11 Brassage 2 poule C amende de 25 € à LA BACHELLERIE

U11 Brassage 2 poule F amende de 25 € à LIMENS JSA